

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 septembre 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le vingt-sept septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille dix-sept, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET :

INTERCOMMUNALITE
- MODIFICATION DES
STATUTS DE
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
EST ENSEMBLE.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Christophe PAQUIS, Sandie VESVRE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA, Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD, Guillaume LAFEUILLE, Marlène UZAN, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Jean DESLANDES, Delphine PUPIER, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Lionel BENHAROUS, Gérard MESLIN par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Malika DJERBOUA, Manuel ZACKLAD par Delphine PUPIER, Christine MADRELLE par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Sandie VESVRE, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENTS :

Christophe RINGUET,

SECRETAIRE : Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D117-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET : INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5219-5,

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

VU l'arrêté n°09-3597 du 22 décembre 2009 portant création de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

VU l'arrêté préfectoral n°2011-0091 du 31 décembre 2010 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1733 du 13 juin 2012 modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération,

VU les délibérations du Conseil communautaire d'Est Ensemble portant déclaration d'intérêt communautaire en divers domaines,

CONSIDERANT le travail de réflexion menée dans le cadre du pacte de compétences, en particulier sur la compétence supplémentaire « *espaces verts* » telle que définie à l'article 6.4 des statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble,

CONSIDERANT la transformation d'Est Ensemble en établissement public territorial,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les statuts,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la substitution de la compétence supplémentaire « *espaces verts* » telle que définie dans les statuts de la Communauté d'agglomération Est Ensemble au 31 décembre 2015 par l'intégration de la compétence suivante :

« En matière de nature en ville :

- Construire une politique de nature en ville territoriale ;
- Gérer et entretenir les espaces de nature à rayonnement territorial, existants et à créer, parmi lesquels :
 - Le parc des Beaumonts à Montreuil
 - Le bois de Bondy à Bondy
 - Le parc des Guillaumes à Noisy-le-Sec »

ARTICLE 2 : APPROUVE les statuts modifiés tels que joints.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et à Est Ensemble et affichée en mairie.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D117-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **29 SEP. 2017**
- et de son affichage le **03 OCT. 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

34 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170929-D117-17-DE
Date de télétransmission : 29/09/2017
Date de réception préfecture : 29/09/2017

